

PROJET DES EQUIPES DU CENTRE P.M.S. DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE TOURNAI

Exercices 2010 → 2013

Années scolaires 2010-2011. 2011-2012. 2012-2013

Secteur d'activités



TABLE DES MATIERES

✚ <u>Où nous contacter ?</u>	p 3
✚ <u>Les établissements scolaires</u> dont nous nous occupons	p 5
✚ <u>Les caractéristiques de la population scolaire</u> desservie par le CPMS CF de Tournai	p 6
✚ <u>Les valeurs prioritaires</u> de l'équipe	p 7
✚ <u>Les grandes missions</u> mises en évidence dans le Décret des CPMS	p 8
✚ <u>Les activités</u> en rapport avec les <u>huit axes</u> du Décret	p 9
✚ <u>Axe 1</u> : offre de services aux consultants et partenaires *	p 10
✚ <u>Axe 2</u> : réponse aux demandes des consultants et partenaires *	p 12
✚ <u>Axe 3</u> : actions de prévention *	p 15
✚ <u>Axe 4</u> : repérage des difficultés *	p 17
✚ <u>Axe 5</u> : diagnostic et guidance *	p 19
✚ <u>Axe 6</u> : information et aide à l'orientation scolaire et professionnelle *	p 20
✚ <u>Axe 7</u> : soutien à la parentalité *	p 22
✚ <u>Axe 8</u> : éducation à la santé *	p 23
✚ L'intégration permanente totale et partielle	p 24
✚ Les critères d'évaluation	p 25

* Y compris les actions concrètes en faveur des élèves du CEFA (pas d'autre cadre complémentaire)



PROJET DES EQUIPES DU CENTRE P.M.S. DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE TOURNAI

- Elaboré par l'ensemble du personnel lors de trois journées de travail :
 - Le 04/01/2010
 - Le 03/02/2010
 - Le 03/03/2010
- Sous la responsabilité du directeur du centre

Exercices

2010 → 2013 (années scolaires 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013)

Où nous contacter ?

Siège central

**Centre Psycho-Médico-Social
de la Communauté française
Rue Beyaert, 39 – 7500 TOURNAI
t 069/22.51.39 - f 069/84.21.11
Courriel : dir.cpmscf.tournai@sec.cfwb.be
Site : cpmscf-tournai.be**

Cabinets de consultation

Les membres du personnel s'occupent chacun de plusieurs écoles et se trouvent certains jours dans les cabinets de consultation. En cas d'absence, vous pouvez vous adresser au siège central à Tournai.

**Cabinet de consultation du centre P.M.S.
de la Communauté française de Tournai
Avenue Louis Desprets, 14 – 7700 MOUSCRON
t 056/33.32.27**

**Cabinet de consultation du centre P.M.S.
de la Communauté française de Tournai
Rue du Midi, 15 – 7700 MOUSCRON
☎ 056/33.48.01**

**Cabinet de consultation du centre P.M.S.
de la Communauté française de Tournai
Rue du Château, 18 – 7500 TOURNAI
☎ 069/22.44.21**

**Cabinet de consultation du centre P.M.S.
de la Communauté française de Tournai
Route de Ramecroix, 4 – 7640 ANTOING
☎ 069/44.27.18**

**Cabinet de consultation du centre P.M.S.
de la Communauté française de Tournai
Rue des Bois, 31 – 7618 TAINIGNIES
☎ 069/64.88.92**

**Cabinet de consultation du centre P.M.S.
de la Communauté française de Tournai
Rue de Lannoy, 53 – 7740 PECQ
☎ 069/55.89.19**

**Cabinet de consultation du centre P.M.S.
de la Communauté française de Tournai
Rue de la 143^{ème} Brigade – 7780 COMINES
☎ 056/55.63.60**

**Cabinet de consultation du centre P.M.S.
de la Communauté française de Tournai
Chemin Carnois, 32A – 7910 ANVAING
☎ 069/86.69.58**

**Cabinet de consultation du centre P.M.S.
de la Communauté française (Haute école) – Point Santé
Rue des Carmes, 19C – 7500 TOURNAI
☎ 069/64.61.46**

Les établissements scolaires desservis

Enseignement fondamental

Institut Technique de la Communauté française – ITCF - 7640 ANTOING
Athénée Royal Fernand JACQUEMIN - 7780 COMINES
Lycée Charles Plisnier - 7711 DOTTIGNIES
Ecole fondamentale autonome de la C.F. - 7712 HERSEAUX
Athénée Royal - 7700 MOUSCRON
Athénée Royal Fernand JACQUEMIN - 7782 PLOEGSTEERT
Ecole fondamentale francophone DECROLY – 9600 RONSE
Ecole fondamentale autonome de la C.F. - 7618 TAINIGNIES
Athénée Royal Robert CAMPIN - 7500 TOURNAI
Ecole solaire - 7500 TOURNAI

Enseignement secondaire

Institut Technique du « Val d’Escaut » - ITCF - 7640 ANTOING
Athénée Royal Lucienne TELLIER - 7910 ANVAING
Athénée Royal Fernand JACQUEMIN - 7780 COMINES
Athénée Royal - 7700 MOUSCRON
Institut Technique de la C.F. – ITCF - 7700 MOUSCRON
Athénée Royal - 7740 PECQ
ITCF – IPP PARAMEDICAL – 9600 RONSE
Institut VESALE – 9600 RONSE
Athénée Royal Jules BARA - 7500 TOURNAI
Athénée Royal Robert CAMPIN - 7500 TOURNAI
Institut Technique des Métiers et de l’Alimentation – ITMA - 7500 TOURNAI
Institut Technique du « Val d’Escaut » - ITCF - 7500 TOURNAI

C.E.F.A.

Siège principal : I.T.C.F. - 7700 MOUSCRON

+ 3 écoles coopérantes :

I.T.M.A. – 7500 TOURNAI

I.T.C.F. « Val d’Escaut » - 7500 TOURNAI

Athénée Royal Fernand JACQUEMIN – 7780 COMINES

HAUTE ECOLE DE LA C.F. – Point Santé

Catégorie pédagogique – 7500 TOURNAI

Date :

Guy MAHIEU,
Directeur.

Les caractéristiques de la population scolaire desservie par le centre P.M.S. C.F. de Tournai

La dispersion géographique

Ecoles à :

- Ploegsteert, Comines, Mouscron, Herseaux, Dottignies et Pecq → **District de Mouscron**
- Tournai, Taintignies et Antoing → **District de Tournai**
- Anvaing - Renaix → **District de Ath**

Le type de population scolaire

- Un enseignement technique et professionnel surtout présent à Mouscron (ITCF) et à Tournai (ITCF « Val d'Escaut » et ITMA) mais aussi à Anvaing et Comines
- Un enseignement général présent à Anvaing (Athénée), Comines (Athénée), Mouscron (Athénée) et Tournai (2 Athénées)
- Des écoles fondamentales dans les différentes communes
- Un CEFA à Mouscron et Tournai

Les caractéristiques des zones

- Anvaing : une zone rurale ; Ronse (Renaix) : une commune flamande à facilités
- Comines et Ploegsteert : une zone enclavée en Flandres, près de la frontière française
- Mouscron : ville frontalière plutôt ouvrière, en pleine reconversion industrielle
- Tournai : ville frontalière, à cachet historique, avec un niveau socio-économique varié

La proximité de la France

- Beaucoup de français fréquentent nos écoles, surtout à Comines, Ploegsteert et Mouscron mais aussi à Tournai, principalement dans l'enseignement technique et professionnel
- Un nombre important de demandes françaises pour l'enseignement spécialisé belge (manque de structures adaptées en France)

LES VALEURS PRIORITAIRES DES EQUIPES

Consultants

Elèves Parents

- Tendre vers la neutralité
 - Respecter les autres (ses valeurs, ses convictions)
 - Etre à l'écoute des autres
 - Respecter le secret professionnel
 - Essayer d'être le plus disponible possible
 - Favoriser la réussite de chacun, en prêtant une attention particulière aux milieux moins favorisés
 - Sensibiliser à des pratiques plus respectueuses de l'environnement
-
- Bien-être de l'élève
 - Elève = ACTEUR de son épanouissement personnel



Les mêmes valeurs importantes pour les consultants peuvent s'appliquer en interne

INTERNES AU CENTRE PMS

- Création de liens, d'un esprit d'équipe, d'une solidarité
- Bien-être du personnel : - Projet réaliste, praticable et gérable afin d'éviter le stress
- Avoir le temps de l'écoute
- Développement des compétences :
 - Utilisation d'outils valides
 - Mise à jour continuelle de la documentation – partage des informations et des outils (banque de données)
 - Formations - Internes : réunions générales, journées de formation
- Externes
 - Participation à l'élaboration d'outils internes (diaporama, questionnaires) et externes
- Recherche de sens dans le travail effectué



Partenaires scolaires

- Respect mutuel des spécificités du centre PMS et de l'école
- Partenariat, dans l'intérêt de l'élève
- En particulier, secret professionnel partagé, dans certaines limites notamment lors des conseils de classe du secondaire.

**Les grandes missions mises
en évidence
dans le décret des centre PMS (1)**

1. Promouvoir les conditions psychologiques, psycho-pédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique.

2. Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et, ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle

A cette fin, les centres mobiliseront, entre autres, les ressources disponibles de l'environnement familial, social et scolaire de l'élève.

3. Dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnel et de son insertion socio-professionnelle

→ **De ces 3 grandes missions découlent 8 grands axes d'activités.**

(1) Extrait du décret relatif aux missions, programmes et rapports des centres psycho-médico-sociaux du 14 juillet 2006.

Les activités en rapport avec les huit axes du Décret

Les 8 axes de travail seront développés dans les pages suivantes

1. Offre de services aux consultants et partenaires
 2. Réponse aux demandes des consultants et partenaires
 3. Actions de prévention
 4. Repérage des difficultés
 5. Diagnostic et guidance
 6. Information et aide à l'orientation scolaire et professionnelle
 7. Soutien à la parentalité
 8. Education à la santé
- Il s'agit d'une offre globale pour toutes les écoles
 - **A l'intérieur de chaque axe, tout ne sera pas réalisé dans chaque école.**
Le programme tiendra compte du contexte scolaire (projet d'établissement), des demandes spécifiques et aussi des disponibilités des agents P.M.S.
Parmi ces 8 axes, en nous basant sur la consultation des établissements scolaires, nous avons déterminé nos axes prioritaires, sans pour autant négliger les autres :
 - A.** - Offre de services aux consultants et aux partenaires
- Et réponse aux demandes de ceux-ci
 - B.** - Repérage des difficultés
- Diagnostic et guidance
- Information et orientation scolaire et professionnelle
 - L'axe 8 (Education à la santé) est aussi développé dans le projet de service qui concerne la promotion de la santé à l'école.
 - Pour chaque axe, nous avons mis en évidence des activités spécifiques au (Centre d'éducation et de formation en alternance).



CEFA

Axe 1. OFFRE DE SERVICES AUX CONSULTANTS ET PARTENAIRES

➤ Consultants : Elèves et parents

● Objectifs :

- Faire connaître nos domaines d'activités et nos disponibilités, de différentes façons.
- Faire comprendre aux élèves et aux parents qu'ils peuvent s'adresser au centre PMS préventivement, sans attendre l'apparition de difficultés.

● Activités :

- Les parents des élèves de 3^{ème} Mat., 1^{ère} Prim. (nouveaux) et 1^{ère} Sec. reçoivent un folder qui explicite les missions du centre et les conditions d'acceptation de la guidance (1) du centre P.M.S. en même temps que les formulaires à compléter (anamnèses sociales et médicales).
Le même folder est remis aux parents, via l'école, lors de toute inscription.
- Distribution des plaquettes « PMS » officielles en 1^{ère} Mat., 1^{ère} Prim., et en 1^{ère} Sec. (2)
- Animations dans les classes, entre autres, en 1^{ère} secondaire : présentation du centre PMS.
- Boîtes aux lettres du centre PMS dans chaque école.
- Participation aux réunions de parents
 - habituelles
 - exceptionnelles : ex. : contacts avec les familles en début d'année.
- Permanences dans l'école.
- Animations : informations sur l'enseignement destinées aux élèves (6^{ème} Prim., 2^{ème} Sec., 4^{ème} Sec., 6^{ème} Sec.) et aux parents de 6^{ème} Prim.
- Participation au Salon d'information et d'orientation de Tournai (organisé par le SIEP - Service d'Information sur les Etudes et Professions) – Stand des centres PMS en interréseaux.
- Mise à jour régulière du site du centre PMS CF de Tournai.
- Présence active aux conseils de participation des établissements scolaires.

(1) Les parents qui refusent la guidance individuelle de leur enfant par le centre PMS doivent le signaler par écrit au directeur du centre P.M.S. qui leur transmet un formulaire « refus de guidance ».

(2) Celles-ci nous sont fournies par la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

➤ Partenaires prioritaires : Etablissements scolaires

● Objectifs :

Faire connaître notre projet de centre dès le début de l'année aux chefs d'établissement mais aussi à tous les membres du personnel enseignant et éducatif.

● Activités :

- Lors des réunions de district qui réunissent tous les chefs d'établissement, présentation du projet de centre, par le directeur du centre PMS.
- Présentations réciproques du projet d'établissement scolaire et du projet de centre lors de contacts entre directions
- Discussion de ce projet de centre entre l'équipe du centre PMS et l'équipe éducative
- Affiches dans l'école : permanences, contacts
- Participation aux réunions générales des écoles, en début d'année – Présentation du centre PMS et des modalités de collaboration avec l'école.

➤ Partenaires extérieurs

● Objectifs :

Multiplier les contacts avec les collègues « PMS » des autres réseaux et tous les services sociaux de la zone.

● Activités :

- Participation aux réunions de coordination mises en place à Tournai et à Mouscron : ex. : atelier de décrochage scolaire, atelier de prévention de l'usage des drogues, etc...
- Contacts réguliers avec le Service d'accrochage scolaire (S.A.S.) du Hainaut occidental.
- Coordination du stand « PMS » interréseaux lors du Salon d'information et d'orientation de Tournai.
- Participation aux réunions de coordination des centres PMS interréseaux. Actuellement, le centre PMS CF de Tournai participe à deux projets :
 - la présentation du travail des centres PMS lors du passage primaire-secondaire à l'occasion d'un colloque organisé par les A.M.O. - Aide en Milieu Ouvert.
 - la mise en place d'une collaboration entre les centres PMS et les opérateurs de formation (Comité subrégional de l'emploi et de la formation).
- Chaque année, à la Haute école pédagogique de Tournai, participation aux journées consacrées au décrochage scolaire et à la présentation des différents services qui gravitent autour de l'école.
Ces journées s'adressent à des futurs enseignants.



- Autant que possible, pour le jeune et sa famille, aide à la clarification d'un projet personnel de formation par un entretien lors de l'inscription en CEFA - Centre d'Education et de Formation en Alternance.
- En équipe, présentation du centre PMS dans les classes de 3^{ème} et 4^{ème} (= 1^{ère} et 2^{ème} années du CEFA) et animation sur le bien-être du jeune.
- Pour les élèves sans insertion en entreprise, avec le CEFA, organisation d'activités d'insertion socioprofessionnelle.

Axe 2. REPONSE AUX DEMANDES DES CONSULTANTS ET PARTENAIRES

● Objectifs :

1. Accueil de toute demande et apport de la réponse la plus adéquate ; prise en charge au niveau du centre PMS lorsque c'est possible
2. Mobilisation du demandeur
3. Présence régulière dans les établissements scolaires

● Demandeurs : élèves – parents – école – services extérieurs

● Activités

➤ Contenu des demandes – Cette liste n'est pas exhaustive

- ✚ Information scolaire et professionnelle, allocations et prêts d'études
- ✚ Aide à l'orientation
- ✚ Difficultés pédagogiques et avis sur le type de remédiation : prise en charge par l'école, logopédie, psychomotricité, cours « particuliers », etc...
- ✚ Préoccupations personnelles et orientation éventuelle vers des services spécialisés : centres de guidance, par exemple
- ✚ Problématiques familiales : relations difficiles qui peuvent aller jusqu'à la maltraitance et collaboration avec les services spécialisés : Service d'aide à la jeunesse (S.A.J.), Service de protection judiciaire (S.P.J.), « S.O.S. enfants », etc...
- ✚ Questions de santé et collaboration avec les médecins traitants, les spécialistes, etc...

- ✚ Animations sur différents thèmes : la vie affective et sexuelle, l'hygiène, la cohésion dans un groupe, la participation des élèves, la prévention des assuétudes. Animations menées par le centre PMS et (ou) en collaboration avec d'autres services.
- ✚ Elèves en décrochage scolaire qui s'intègrent difficilement dans le groupe – classe, etc...

➤ Situations où l'intervention du C.P.M.S. est obligatoire

✚ Dérogations :

- Maintien en 3^{ème} Mat. pour un enfant âgé de 6 ans
- Avancement en 1^{ère} Prim. pour un enfant qui n'atteindra pas l'âge de 6 ans au 31 décembre de l'année civile en cours
- Maintien pour une 8^{ème} année voire une 9^{ème} année en section primaire

✚ Orientation vers l'enseignement spécialisé

✚ Intégration d'un élève en crise dans un Service d'accrochage scolaire

✚ Elaboration du projet personnel dans une 3^{ème} « SDO » - année Spécifique de Différenciation et d'Orientation, en collaboration avec le centre PMS (1)

✚ Etc...

➤ Prise en charge de la demande

✚ Accueil de toute demande, entre autres, au niveau du secrétariat qui oriente vers la personne compétente

✚ Lors des permanences dans les écoles, réception de toute demande par la personne présente (2)

✚ Analyse de la demande, dans la mesure du possible en équipe (3) et traitement de celle-ci : prise en charge par un membre du PMS et (ou) orientation vers un autre service.

✚ Programmation de la guidance

- Entretiens avec parents, élèves
- Examens individuels (tests psychopédagogiques, logiciels d'intérêts, examens médicaux, ...)
- Mise en place d'animations, discussion avec des groupes d'élèves
- Contacts avec l'école (direction, enseignants, éducateurs) ou avec des services extérieurs

(1) Année intermédiaire organisée au deuxième degré de l'enseignement secondaire pour permettre au jeune qui a rencontré des difficultés de trouver l'orientation la plus adéquate

(2) Vu le grand nombre d'établissements scolaires desservis par le centre PMS CF de Tournai (de Comines à Antoing, en passant par Mouscron, Tournai et Anvaing), une ou des **personne(s) de référence** assure(nt) les permanences dans chaque établissement scolaire. Un tableau est remis à chaque école au début de l'année scolaire. Il reprend, par école, les différents membres de l'équipe et la ou les personne(s) de référence

(3) L'équipe se compose

- d'un(e) conseiller(ère) psychopédagogique (C.P.P.) = psychologue
- d'un(e) auxiliaire social(e) (A.S.) = assistant(e) social(e)
- d'un(e) auxiliaire paramédical(e) (A.P.M.) = infirmier(ère)

➤ **Participation à la gestion de l'absentéisme et du décrochage scolaire**

Dans plusieurs écoles techniques et professionnelles se sont mises en place des réunions régulières sur l'absentéisme scolaire. Y participent des membres du centre PMS, le chef d'établissement ou son représentant, des éducateurs et, dans certains cas, des services extérieurs.

Ces réunions permettent d'analyser les situations et de mettre en place, le plus rapidement possible, des procédures de « réaccrochage » scolaire.



- L'entretien lors de l'inscription au CEFA (voir axe 1 – p10) répond également aux objectifs de ce deuxième axe.
- Pour les élèves sans insertion en entreprise, avec le CEFA, des activités d'insertion socioprofessionnelle sont organisées
- Une collaboration étroite avec la coordonnatrice et les accompagnateurs du CEFA est mise en place pour une écoute et une première analyse des demandes qui transitent par l'école.

Axe 3. ACTIONS DE PREVENTION

● Objectifs

Il s'agit de prévention générale :
(pas de repérage des
difficultés - voir l'axe 4)

- prévention primaire : prévenir l'apparition de difficultés
- prévention secondaire : éviter de nouvelles difficultés à des personnes déjà confrontées à un problème

● Activités sous forme d'animations (= prévention générale primaire)

- Initiées par le centre PMS suite aux demandes ou à l'identification de besoins spécifiques
- En partenariat avec des services extérieurs
- Dans le domaine de la promotion de la santé à l'école, elles peuvent être menées par l'infirmier(ère) seul(e) ou en collaboration avec les autres membres de l'équipe du centre PMS.

Types d'animations

En fonction des demandes

- Psychoaffectives : **ateliers « Prodás »** (1) sur la prévention de comportements violents à l'école et approche par la « **communication non violente** » (C.N.V.)
- **Méthode de travail**
- **Parentalité** : voir axe 7
- **Promotion de la santé** : voir axe 8
- **Droits de l'enfant** :
Utilisation du diaporama : « Les Droits de l'Enfant »
Ce diaporama a été réalisé dans une optique générale de prévention. Il s'adresse plutôt aux classes de 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} primaire. Mais il peut être également utilisé au premier degré du secondaire.
Exploitations multiples
 1. Information quant aux droits et devoirs des enfants
 2. Prévention : famille – santé- abus - maltraitance
- Autres animations possibles en fonction des demandes.
Ex. : prévention des assuétudes, du décrochage scolaire, etc...

(1) PRODAS : programme de développement affectif et social

● Entretiens individuels

Ils permettent de mettre en place une prévention secondaire



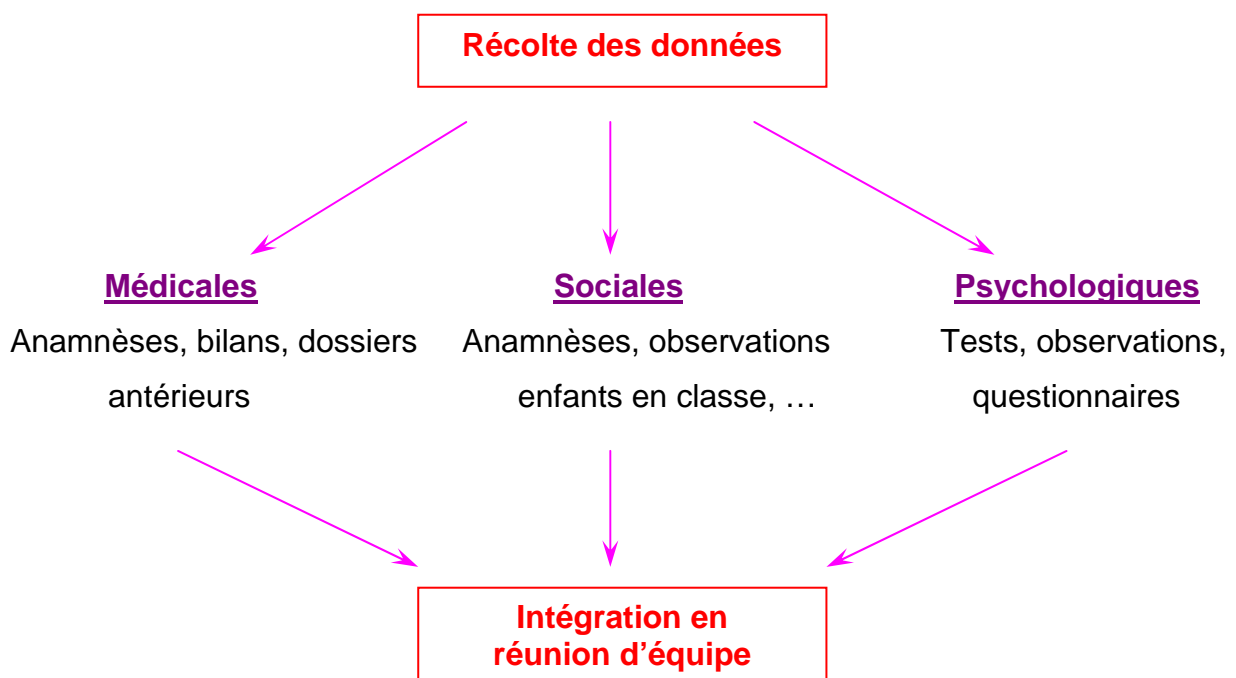
- En équipe, présentation du centre PMS dans les classes de 3^{ème} et 4^{ème} et animation sur le bien-être du jeune.
- Selon les besoins des élèves et/ou à la demande de l'équipe du CEFA, organisation d'animations/ informations sur des thématiques spécifiques.

Axe 4. REPERAGE DES DIFFICULTES

- **Objectifs** : repérer les élèves qui pourraient rencontrer des difficultés (d'apprentissage, affectives, relationnelles, etc...) et mettre en place la prise en charge la plus adéquate (remédiation, guidance, orientation vers un autre service, etc...).

- **Activités**

- Travail systématique proposé par le centre PMS



- Charnière maternelle – primaire

- En 3^{ème} maternelle, dépistage précoce en janvier
 - Conseillers psychopédagogiques (CPP = psychologues) : tests, observations
 - Auxiliaires sociaux (AS = assistants sociaux) : anamnèses, observations
 - Auxiliaires paramédicaux (APM = infirmiers) : anamnèses, bilans de santé, examens neuro-moteurs, observations
 - Intégration des observations de l'école
- Réévaluation des enfants, si nécessaire, en fin d'année
- Suivi en 1^{ère} primaire : attention portée aux nouveaux élèves, à l'adaptation en 1^{ère} primaire.
Conseil de classe en début d'année (± octobre)

○ 1^{ère} secondaire

- Présentation de l'équipe dans chaque classe
 - Anamnèses sociales et médicales complétées par les parents
 - Bilan de santé possible à la demande de l'école ou de la famille
 - Questionnaire complété par l'élève
 - Contacts avec l'école : éducateurs, titulaires de classe, conseils de classe, etc ...
-
- Les permanences régulières dans l'école et la participation aux conseils de classe permettent le repérage des difficultés.
 - Les différents bilans de santé (1^{ère} Mat – 3^{ème} Mat – 2^{ème} Prim – 4^{ème} Prim – 6^{ème} Prim – 1^{ère} Diff. (1) et Complémentaire – 2^{ème} et 4^{ème} Sec) amènent l'auxiliaire paramédical à attirer l'attention de l'équipe sur certaines situations.



Le travail effectué au CEFA est comparable à celui effectué au plein exercice (voir le schéma de la p15) avec des spécificités qui lui sont propres :

- L'entretien lors de l'inscription (voir axe 1 – p10) répond également aux objectifs de ce 4^{ème} axe.
- Une aide est mise en place en fonction des problèmes détectés.
- Des rencontres avec les accompagnateurs et la coordonnatrice sont effectuées durant les permanences au CEFA.
- Autant que possible chaque nouvel élève est rencontré individuellement. A cette occasion, un questionnaire est complété.
- Un passage est réalisé dans tous les groupes de 3^{ème} et de 4^{ème}
- Pour le CEFA, les bilans de santé sont effectués la première année de fréquentation et, ensuite, tous les 2 ans.

(1) la 1^{ère} « Différenciée » accueille les élèves qui n'ont pas obtenu leur Certificat d'études de base (C.E.B.).

Axe 5. DIAGNOSTIC ET GUIDANCE

● Objectifs

- Lors de la réunion d'équipe, apporter l'éclairage de chaque discipline ; élaborer une synthèse et mettre en place la prise en charge la plus adéquate
- Etre attentif à un retour d'informations au demandeur

● Activités

- Intégration des données psychologiques, médicales, sociales, en réunion d'équipe, dans la mesure du possible
- Etablissement d'une guidance
 - Au niveau du centre PMS : prise en charge par un membre de l'équipe. Entretiens, animations, contacts avec l'école, services extérieurs
 - En partenariat avec
 - l'école
 - des services extérieurs : logopèdes, centres de guidance, SAJ, SPJ, ...
- Retour au demandeur : jeune, famille, école, ...
 - En des termes exploitables
 - En respectant le secret professionnel et en tenant compte de la déontologie du secret partagé

... et mobilisation de chacun



- Pour les élèves sans insertion en entreprise, en collaboration avec le CEFA, des activités d'insertion socioprofessionnelle sont organisées ainsi qu'un suivi individuel de chaque situation : entretiens, logiciels d'intérêt, ...
- Des contacts réguliers avec la coordonnatrice et les accompagnateurs du CEFA permettent de bien comprendre les besoins des élèves et de proposer une guidance optimale.

Axe 6. INFORMATION ET AIDE A L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

OBJECTIFS :

1. **Information** -apporter une information adéquate et actualisée aux consultants
2. **Aide à l'orientation** - accompagner les élèves pendant toute leur scolarité dans l'élaboration progressive de leur projet de vie (études, métier, ...)
3. **Opération « Carrières »** - sensibiliser les élèves aux différents métiers

ACTIVITES

Objectif 1 : Information

- Gestion et mise à disposition de l'élève d'une documentation la plus complète possible
- Réponse à toutes les demandes ponctuelles d'information sur les études, les formations et les métiers – Par exemple, celles formulées par les étudiants des Hautes écoles

Objectif 2 : Aide à l'orientation

6^{ème} primaire

- Pour **les élèves** : séance d'information sur les structures de l'enseignement secondaire, en étant attentif aux situations de dérogation (8^{ème} année) – Remise d'une brochure élaborée par le centre PMS.
- Idem pour **les parents**, dans la mesure du possible. Utilisation d'un « power point » et remise d'une brochure élaborée par le centre PMS.

1^{er} degré

- 2^{ème} année : séance d'information sur les différentes possibilités d'études et de formations + réponse aux demandes individuelles des **élèves** formulées dans un questionnaire
→ entretiens, logiciels d'intérêts
- Proposition d'une offre de consultance aux **parents** : remise d'une lettre

2^{ème} degré

- 4^{ème} année : présentation du centre PMS aux **élèves** et affichage dans l'école + réponse aux demandes

3^{ème} degré

- 6^{ème} année : séance d'information pour les **élèves** → offres d'enseignement dans le supérieur + réponse aux demandes individuelles (entretiens, logiciels d'intérêts), sur base du questionnaire complété

Objectif 3 : Opération « carrières »

- Organisation d'une Opération « carrières » en collaboration avec trois Athénées, à Tournai. La première édition en 2008-2009 avait rencontré un grand succès. Cette Opération « carrières » est précédée d'une rencontre avec les classes concernées (5^{ème} et 6^{ème} secondaire – éventuellement celles de 4^{ème}). En fonction des besoins exprimés, les différents professionnels sont contactés. Elle est suivie de nouveaux contacts avec les classes et d'entretiens individuels avec les élèves demandeurs. En principe, cette Opération « carrières » sera organisée tous les deux ans
- Les élèves sont également sensibilisés au monde des métiers lors des rencontres en 6^{ème} primaire et 2^{ème} secondaire.

- ✿ Assistance du conseil de classe dans sa tâche d'orientation
- ✿ Participation aux salons d'information et d'orientation
- ✿ Orientation vers l'enseignement spécialisé et prise en charge des nombreuses demandes extérieures (France)



- L'entretien lors de l'inscription (voir axe 1 – p10) répond également aux objectifs de ce 6^{ème} axe.
- Le travail est adapté aux particularités du CEFA : sections spécifiques au CEFA (« article 45 »), choix de la section et changements en fonction aussi de l'insertion socioprofessionnelle souhaitée.
- Une collaboration régulière avec la coordonnatrice et les accompagnateurs du CEFA permet d'accorder, de façon optimale, les besoins des élèves aux contraintes de l'entreprise.
- Cfr aussi en page 17 : l'organisation d'activités d'insertion socioprofessionnelle pour les élèves sans insertion.

Axe 7. SOUTIEN A LA PARENTALITE

Objectifs :

1. apporter une aide aux parents dans leur rôle éducatif
2. lors de rencontres avec des groupes de parents, aborder différentes thématiques éducatives et favoriser les contacts parents / école / centre PMS

Activités :

➤ Contacts individuels

- ✚ Conseils éducatifs lors des entretiens individuels avec les parents, entre autres à l'occasion des réunions de parents
- ✚ Orientation ou, si nécessaire, accompagnement des familles vers des services extérieurs : des centres de guidance, de planning familial, « S.O.S. enfants », le S.A.J., le S.P.J., le Centre public d'aide sociale (C.P.A.S.), etc...

➤ Activités collectives

- ✚ Animations proposées aux parents des enfants des classes de la section maternelle et de 1^{ère} primaire

Modules mis au point par le centre PMS C.F. de Tournai

« ENSEMBLE FAVORISONS LA REUSSITE SCOLAIRE DE NOS ENFANTS ».

Animations proposées aux parents des enfants de 1^{ère} année primaire

- Aborder des thématiques éducatives dans le cadre du soutien à la parentalité.
- Favoriser les contacts entre les parents, l'école et le centre P.M.S.
- Sensibiliser les parents à la réflexion pour tout ce qui concerne les approches éducatives.
- Durant la projection de ce diaporama, inviter les parents à réfléchir et à réagir. Si nécessaire, prise de rendez-vous au centre P.M.S.

« GRANDIR AVEC DES LIMITES ET DES REPERES »

Animation proposée aux parents des enfants de 3^{ème} maternelle

- Aborder des thématiques éducatives dans le cadre du soutien à la parentalité.
- Favoriser les contacts entre les parents, l'école et le centre P.M.S.
- Sensibiliser les parents à la réflexion pour tout ce qui concerne les approches éducatives.

« PAROLES DE PARENTS »

Un moment pour en parler...

Diaporama réalisé à l'attention des parents qui souhaitent parler de leurs soucis en matière d'éducation.

Objectifs:

A l'aide des revues « Yapaka » destinées aux parents, éveiller leur questionnement par rapport à leur rôle éducatif.

Amener les parents à prendre conscience de leurs ressources. Si nécessaire, leur proposer les coordonnées de différents services d'aide.

Soutenir et accompagner les familles dans la mise en place de repères, de limites.



- Pendant la période d'accueil, lors d'entretiens, l'implication des parents dans la formation de leur enfant est fortement encouragée. Des documents sont remis.
 - En collaboration avec le CEFA, l'organisation d'activités qui peuvent amener les parents à venir à l'école est prévue. Ex. : préparation d'un petit déjeuner d'accueil.
 - Des contacts téléphoniques sont pris avec les parents et, selon leurs besoins, des rendez-vous au centre PMS sont fixés.
- Tout est mis en œuvre pour encourager les parents à faire le pas vers le centre PMS.

Axe 8. EDUCATION A LA SANTE = Mission au niveau du centre PMS (1)

● Objectifs

- Sensibiliser les jeunes à la gestion positive de leur santé
- Répondre à leurs demandes d'information de façon individuelle ou collective (animations)
- Les objectifs des animations varient en fonction de la demande : prévention, apprentissage, information, contact préalable (avant le bilan de santé ou la vaccination), dédramatisation, ouverture au dialogue, etc...

● Activités

- Lors des bilans de santé, un « document-santé » peut être complété par les élèves et servir de base à une discussion et une information sur certains thèmes (alimentation, vie affective et sexuelle, etc...).
- A la demande des élèves, de l'école ou suite aux bilans de santé, entretiens individuels avec ces élèves et (ou) leurs parents + contacts avec des services extérieurs.
- Animations sur la santé, en collaboration éventuelle avec des services extérieurs.

Thèmes retenus en fonction des besoins exprimés par les écoles

● Fondamental :

- Hygiène et pédiculose
- Alimentation saine
- Puberté

● Secondaire :

- Alimentation saine
- Vie affective et sexuelle
- Prévention des assuétudes et du tabagisme

(1) A côté de cela, les auxiliaires paramédicaux du centre P.M.S. poursuivent d'autres missions découlant du Décret de promotion de la santé à l'école (anciennement l'inspection médicale scolaire) : bilans de santé – prophylaxie des maladies transmissibles : méningites, coqueluche, ... mais aussi prévention de la pédiculose – visite sanitaire des bâtiments scolaires – proposition de certaines vaccinations aux familles – établissement de statistiques sanitaires.



- Une attention particulière est portée à l'incidence de certaines caractéristiques physiques sur les choix professionnels. Par conséquent, les élèves concernés sont informés comme ceux de l'enseignement technique et professionnel de plein exercice.
- Selon les besoins des élèves et/ou les demandes de l'équipe du CEFA, des animations/ informations sur des thématiques spécifiques sont organisées.

L'intégration permanente totale et partielle

- Un nouveau décret permet l'intégration d'élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire
 - totalement
 - ou partiellement (une partie des activités est organisée dans l'enseignement spécialisé et l'autre dans l'enseignement ordinaire).

Cette intégration peut être temporaire ou permanente. Pour cette première année d'application du décret, nous nous occupons d'élèves en intégration temporaire totale.
- Dans tous les cas, le travail de notre centre PMS comporte différentes étapes :
 1. une concertation entre les écoles ordinaire et spécialisée et les centres PMS ordinaire et spécialisé
 2. une mise en place des moyens adéquats pour soutenir l'intégration
 3. un suivi de la situation de l'élève par les centres PMS concernés.

LES CRITERES D'EVALUATION

1. QUANTITATIFS

- ✚ Une récolte mensuelle de données quantitatives nous permet de relever une série d'indicateurs pour chaque axe :
 - types d'activités en faveur des élèves et aux différents niveaux : entretiens, examens, concertations, réunions d'équipe, conseils de classe, etc...
Ex. : nombre d'élèves de 2^{ème} secondaire concernés par les animations d'orientation et entretiens individuels consécutifs
 - le contenu des différentes animations et le nombre d'élèves ou parents concernés : présentation du centre PMS, orientation, parentalité, santé, etc...
Ex. : nombre d'écoles, de classes et d'élèves concernés par les animations d'éducation affective et sexuelle.
- ✚ Le nombre de refus de guidance

2. QUALITATIFS

Pour nous, complémentirement à ces indicateurs, il faut s'attacher à évaluer la qualité de nos interventions : leur pertinence, l'impact sur le public visé, ... Quant aux résultats, ils sont aussi fonction d'autres variables et ils ne sont pas toujours tangibles à court terme.

Les procédures retenues sont, entre autres :

- ✚ Des réajustements au niveau de l'école : contacts avec le chef d'établissement, les enseignants (en particulier lors de la réunion générale de début d'année) pour évaluer, chaque année, l'adéquation du projet de centre par rapport aux attentes de l'école, les difficultés rencontrées et la façon de répondre aux nouveaux besoins.
- ✚ Des réajustements au niveau des équipes du centre, à l'occasion de réunions générales, de réunions d'équipe ou de journées de formation. En particulier, nous avons retenu une technique présentée lors du colloque de l'Association des directeurs des centres PMS du réseau de la Communauté française (8 déc. 2009) : à partir de l'analyse des forces et faiblesses internes et des ressources et contraintes de l'environnement, elle permet l'établissement d'un diagnostic et la modification éventuelle de l'action et (ou) de ses objectifs et (ou) de ses modalités.
- ✚ Après les animations, des questionnaires d'évaluation sont proposés aux élèves et des avis sont demandés aux enseignants.